



## PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 7 octobre 2021 à 19h30  
Salle del Castillo  
Présidence : Mme Anne-Francine Simonin  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
[www.vevey.ch](http://www.vevey.ch) et [www.vevey.ch/youtube](http://www.vevey.ch/youtube)**

**08 / 2021**

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent les débats à distance.

### **1. Appel**

81 personnes présentes sur 100 membres élus, 19 personnes excusées.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Aux points 7 et 19 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. J. Christen et de Mme M. Houriet « La foire de la Saint-Martin ne mérite-t-elle de l'intérêt et de l'attention même sans strass ni paillettes ? »
- Postulat de Mme J. Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle à Vevey »
- Interpellation de M. M. Bertschy « Quid de la résolution de janvier à propos du Cabinet cantonal des estampes ? »
- Interpellation de M. J.-M. Roduit « Collège du cycle secondaire sur le terrain Copet 3 »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### **3. Correspondance**

- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire au 11 novembre 2021 pour répondre aux interpellations de M. L. Brawand « Pourquoi une roulotte sur la Place du marché », de M. L. Lavanchy « Amnésie à la Veyre » et de M. S. Ansermet « Des antennes dans nos clochers »
- Rapport d'audit no 68 sur la performance des plans généraux d'évacuation des eaux dans les communes de Morges, Lausanne et Vevey. La Municipalité fera une communication à ce sujet lors de la prochaine séance

### **4. Communication(s) du Bureau**

- Sur les sièges, invitation au vernissage de L'Appartement – Espace Images Vevey, le mercredi 13 octobre
- À l'entrée de la salle, Le Petit Robin, journal du quartier de Plan-Dessus
- Merci aux membres du Conseil nouvellement élus de passer vers la présidente à l'issue de la séance afin de recevoir leur boutonnière aux couleurs de Vevey

### **5. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

## 6. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Christophe Ming (PLR)

La candidature de M. O. Bovay est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Olivier Bovay est nommé membre à la commission de gestion à une très large majorité (deux abstentions).

## 7. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. J. Christen et de Mme M. Houriet « La foire de la Saint-Martin ne mérite-t-elle de l'intérêt et de l'attention même sans strass ni paillettes ? »

M. J. Christen donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. le Syndic rappelle en préambule la distinction, du point de vue légal, entre une foire et un marché. La foire nécessite un organisateur identifié (la Confrérie de la Saint-Martin), et entre dans le cadre d'une manifestation avec, dans la période actuelle, toutes les contraintes que l'on sait (périmètre défini et certificat Covid notamment). En choisissant la formule d'un marché étendu, la vente de plats et de boissons à consommer sur place n'est pas possible. Il rappelle également que la Confrérie de la Saint-Martin a annulé la foire sans consulter la Commune au préalable. Elle n'a en effet pas obtenu les garanties sanitaires de pouvoir faire vivre une foire de la Saint-Martin telle que traditionnellement organisée, qui regroupe plus de 10'000 personnes au centre-ville. C'était donc trop risqué de se lancer et la Confrérie ne souhaitait pas organiser une foire réduite ou contrainte par des mesures sanitaires. À noter que l'organisation des marchés est une tâche déléguée à ASR.

*Par quels canaux les responsables des stands habituels de la Saint-Martin ont-ils été informés de la tenue d'une foire dans une version adaptée ?* Cette compétence déléguée fait que c'est ASR, qui est chargée chaque année de ces inscriptions, qui détient la liste des chalandes. Pour cette édition particulière, ASR ne souhaitait pas qu'on utilise le formulaire habituel sur son site internet ; on a donc mis en place un formulaire sur le site de la Ville, mais les inscriptions étaient directement envoyées à l'adresse d'ASR. La Municipalité reconnaît avoir conclu un peu trop rapidement qu'ASR allait comme habituellement contacter les marchands qui s'étaient déjà inscrits pour des éditions précédentes, ce qui n'a pas été fait. C'est regrettable et la Municipalité s'engage à être plus attentive à l'avenir, et plus directive peut-être, par rapport à cette situation qu'on a constatée après coup, à la suite de cette interpellation d'ailleurs.

*De manière générale, quelle communication la Municipalité a-t-elle faite autour de cette foire ?* La Municipalité a édité un communiqué de presse qui a été diffusé aux médias et aux membres du Conseil communal, avec relais sur le site internet et la page Facebook de la Ville le 2 août 2021. Un lien a été mis en place sur la page d'accueil du site de Vevey pour accéder directement au formulaire d'inscription. La Municipalité a invité l'association des commerçants veveysans à communiquer cette information à ses membres et sur son site internet. Une relance a été relayée sur le site internet et la page Facebook de la Ville le 23 septembre dernier.

*Est-il exact que son périmètre a été réduit à la place du Marché et si oui pour quelles raisons ?* Peu avant le terme du délai d'inscription, ASR a communiqué le nombre de 48 inscriptions (3 refusées en raison d'une demande de vente de boissons à consommer sur place). À celles-ci s'ajoutent les stands sur abonnements du mardi (une trentaine). Cela correspond peu ou prou à un marché du samedi. La Municipalité et ASR ont donc considéré qu'une configuration plus étendue n'était pas opportune, car cela aurait provoqué une dispersion peu attractive du marché. Le fait de concentrer le marché sur la place du Marché n'est donc pas du tout une volonté de ne pas s'étendre dans la ville, mais résulte de la situation et du nombre d'inscriptions. Initialement, la Municipalité souhaitait que ce marché étendu se tienne aux mêmes horaires que la foire, jusqu'à 18h00. Toutefois, au vu du peu d'inscriptions et après consultation par ASR des personnes inscrites, l'horaire de fin du marché a été fixée à 14h30. Les marchands, au vu de la configuration et du nombre, n'ont pas souhaité que la manifestation soit prolongée jusqu'à 18h00.

*Comment la Municipalité explique-t-elle que la police du commerce dissuade des artisans d'y participer ?* ASR a répondu que « l'office du commerce et des manifestations [...] ne dissuade aucunement les artisans de participer à ce marché. Chaque personne intéressée qui prend contact avec l'office est simplement informée qu'il s'agit d'un marché « ordinaire », sans possibilités d'animation et sans vente de boissons alcooliques ». La Municipalité invite toutefois les éventuelles personnes qui penseraient avoir été dissuadées de participer à contacter l'administration communale afin d'éclaircir cette situation.

*Dans le délai encore assez important qu'il reste jusqu'à la foire, la Municipalité entend-elle corriger le tir ? Sinon, pour quelles raisons ?* La Municipalité a prévu de faire un communiqué afin de mettre en valeur le marché qui aura lieu le 9 novembre 2021 dans la configuration qui est possible aujourd'hui et ainsi d'inviter chacune et chacun à y venir pour partager un moment de convivialité.

M. J. Christen remercie la Municipalité de sa réponse claire, nette et précise. On ne saurait reprocher à la Municipalité de ne pas avoir suivi de plus près ce que faisait ASR, parce qu'on peut comprendre qu'on soit dans une relation de confiance, quoiqu'on puisse de plus en plus en douter. Ce qui s'est passé illustre bien la problématique

qui se pose, dans d'autres domaines aussi, dans la relation avec Sécurité Riviera, avec la perte de contrôle et parfois des actes de résistance qui sont difficiles à comprendre. Il ne lui semble pas avoir eu une réponse assez claire à la question 5. Le délai est aujourd'hui échu, mais qu'est-il encore possible de faire ? Les inscriptions sont-elles encore possibles ? Certes, la foire n'aurait sans doute pas été beaucoup plus conséquente si ASR avait été un peu plus proactif, parce que la situation n'incite pas les commerçants à se lancer, mais l'approche d'ASR et le manque de communication ont pu décourager un certain nombre de personnes. Peut-être est-il encore temps de rattraper la chose pour permettre à quelques stands supplémentaires de participer. Il regrette que l'on n'ait pas prolongé la manifestation l'après-midi, mais si c'est le choix de la plupart des participants, on peut tout à fait le comprendre. S'il y avait eu un peu plus d'enthousiasme pour faire une foire adaptée, on ne serait pas aujourd'hui dans cette situation.

M. le Syndic répond que le court délai pour préparer la réponse n'a pas permis de voir avec ASR s'il est encore possible de s'inscrire. Cas échéant, ce point pourra évidemment figurer dans la communication positive imaginée par la Municipalité.

M. P. Bertschy se dit surpris de constater la différence entre Vevey et d'autres villes. À Sierre, la foire de la Sainte-Catherine aura lieu les 22 et 23 novembre, avec 320 stands. Il y a eu des feux d'artifice dans le district le 1<sup>er</sup> Août, pas à Vevey. Le marché de la Saint-Martin aura bel et bien lieu à Porrentruy. Vevey se distingue, mais pas forcément de la meilleure des manières et il le regrette.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

b) Postulat de Mme J. Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle à Vevey »

Mme J. Minacci développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (un grand nombre d'abstentions).

c) Interpellation de M. M. Bertschy « Quid de la résolution de janvier à propos du Cabinet cantonal des estampes ? »

M. M. Bertschy donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier rappelle que le Cabinet des estampes est une institution veveysanne, dont une partie des collections est propriété de la Ville. Le dépôt des collections cantonales a été plus une demande de la Commune qu'une obligation du Canton. Se baser sur le terme « cantonal » comme moyen de levier dans la négociation pour exiger un subventionnement accru du Canton est donc une position relativement précaire. D'autre part, les 10 millions mentionnés comme budget culturel comprennent l'entretien de tous les bâtiments qui servent à des institutions culturelles à Vevey ; cela relativise donc quelque peu les pourcentages. Il est toutefois parfaitement légitime de demander à la nouvelle Municipalité ce qu'elle a pu faire, depuis son entrée en fonction, des engagements pris, peut-être imprudemment, par la Municipalité sortante.

M. P. Bertschy considère que la question est de savoir si la Municipalité actuelle entend confirmer la convention qui lie le Canton à la Commune pour 5 ans. Ce serait bien qu'on le sache ou que la réflexion se poursuive.

Mme A. Melchior, municipale, rappelle que le Cabinet cantonal des estampes rassemble six fonds déposés au Musée Jenisch depuis 1989, qui représentent au total 35'000 estampes. C'est le 4<sup>e</sup> fonds le plus important de Suisse. Il regroupe le Fonds d'estampes de la Ville de Vevey, la Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex, le Fonds Decker, la Fondation Pierre Aubert, la Collection d'estampes du Musée Alexis Forel et le Fonds d'estampes de l'État de Vaud. Dans le but de préserver, développer et mettre en valeur les collections déposées au Cabinet cantonal des estampes, le Canton de Vaud, la Ville de Vevey et les institutions partenaires ont signé le 8 décembre 2016 une convention de partenariat valable pour une durée de cinq ans. Celle-ci vise à préciser les missions du Cabinet cantonal des estampes ainsi que les objectifs recherchés par les différents partenaires et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. De 2013 à 2015, l'État de Vaud a soutenu le Cabinet cantonal des estampes à hauteur de fr. 130'000.-. En 2016, il a décidé d'augmenter la subvention allouée de fr. 10'000.-, puis + fr. 80'000.- depuis 2017. Le Canton participe donc à hauteur de fr. 220'000.- par an au financement du Cabinet cantonal des estampes. Les autres fonds sont financés par les fondations elles-mêmes, notamment pour ce qui concerne l'enrichissement des collections ou le commissariat d'exposition.

*La Municipalité a-t-elle entrepris une démarche de négociation de la convention dont l'échéance est fixée au mois de décembre 2021 ? Une séance de la commission stratégique de coordination et de planification pour le Cabinet cantonal des estampes, présidée par Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle, est programmée le mercredi 13 octobre 2021. Si oui, quelle stratégie adopte-t-elle dans le cadre de cette négociation ? Une dénonciation a-t-elle*

*été envisagée ?* La stratégie sera de reconduire la convention de partenariat et d'évaluer les possibilités d'augmentation de la participation du Canton. Le Cabinet cantonal des estampes constitue le joyau de la collection du Musée Jenisch et le voir quitter Vevey ne réduirait pas drastiquement les coûts de fonctionnement de l'institution (communication, médiation, maintenance, logistique, accueil & boutique, etc.). *La Municipalité a-t-elle prévu de communiquer au Conseil communal le résultat de cette négociation ?* Une communication sera faite au Conseil communal à l'issue des négociations, une fois la nouvelle convention de partenariat signée.

M. M. Bertschy se déclare satisfait de la réponse municipale et se dit heureux d'apprendre que les démarches ont été entreprises.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. **Préavis sur autorisations générales de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales pour la législature 2021-2026 (2021/P28)**
9. **Préavis sur autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 (2021/P29)**

Ces préavis sont renvoyés à une seule et même commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	M.	Antoine Stübi
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Dominique Besson
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PLR	M.	Pierre-Alexandre Fürst
	da.	M.	Grégoire Gavin
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	EAV	Mme	Henriette Omena
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	M.	Oliver Ghorayeb
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	PS	Mme	Marion Houriet
	UDC	M.	Cihan Kirisci
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	Verts	Mme	Valérie Zonca

Mme la Présidente remercie les responsables de groupes, lorsque des commissions ad hoc doivent être nommées, de transmettre les noms de leurs représentants et de leurs suppléants dans les délais impartis.

10. **Préavis sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 – 2ème série (2021/P30)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

11. **Rapport sur reconduction et adaptation du Fonds d'urbanisme pour la législature 2021-2026 (2021/P24)**

Rapport : Mme Elodie Lopez

Mme E. Lopez indique que la majorité de la commission a suivi le vœu émis par la commission des finances d'augmenter le montant proposé par la Municipalité, reconnaissant que cette adaptation était nécessaire pour pouvoir servir le but du fonds. Elle a amendé les conclusions du préavis et propose ainsi d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 50'000'000.--. La commission a par ailleurs émis le vœu que la Municipalité communique au Conseil communal les propositions d'achat que la commission de l'urbanisme aurait refusées, puisque si la proposition est acceptée par la commission, le dossier passe ensuite par le Conseil communal, mais si refus il y a, l'information ne va pas plus loin.

M. N. Bonjour soutient cet amendement. Il s'agit d'un outil de planification pour la Ville, de pouvoir se projeter avec des budgets qui permettent de viser un urbanisme, une mobilité, l'architecture de la ville, avec des montants de plus en plus astronomiques sur des parcelles qui risquent de se libérer. Il serait dommage de ne pas pouvoir

étudier ces possibilités faute de moyens. Il ne s'agit pas d'une obligation d'achat, mais avoir cette marge de manœuvre est important. C'est un outil dont peu de villes du canton disposent.

M. P. Bertschy considère que le fait d'avoir un fonds pour acquérir des biens est une bonne chose, encore faut-il en faire usage. Il rappelle l'occasion manquée sur la parcelle de la Providence, pour laquelle la Ville n'a formulé aucune offre. Acheter des biens, c'est une bonne chose, mais il faut avoir les moyens et la volonté de les rénover et de les mettre en adéquation avec l'usage que l'on veut en faire. Quand on voit les bâtiments de l'avenue de Savoie, honte à Vevey ! 25 millions de francs sont à son avis largement suffisants, c'est le triple de la somme actuelle. Il ne voit pas l'utilité d'arriver à 50 millions si ce n'est pour être un opérateur hyper productif, hyper volontariste, ce qui n'est pas forcément le rôle primaire d'une collectivité publique, particulièrement à Vevey, où nous avons déjà un très gros patrimoine immobilier que l'on a de la peine à entretenir correctement.

Mme E. Carruzzo Evéquoz indique qu'avec le fonds d'urbanisme, Vevey a la chance de bénéficier d'un outil très utile dans le cadre de sa stratégie foncière. Doté correctement, de manière cohérente avec les prix du marché, il participe à ce que la Commune soit un acteur du foncier et de l'immobilier crédible, qui puisse s'impliquer, peser par exemple pour préserver ou proposer du logement à loyer abordable, qui puisse aussi répondre à des besoins d'équipement publics, préserver du patrimoine, réaliser des investissements rentables, etc. Ce bel outil permet d'agir de manière réactive et discrète. Mais pour qu'il soit vraiment utile, il lui faut une dotation en adéquation avec les prix du marché. Une augmentation est donc indispensable. Il serait fort dommage que, faute de moyens, la Ville voie passer sous son nez des opportunités intéressantes, sans même pouvoir y songer, et que finalement elle le regrette. Le groupe des Verts soutient donc la proposition de la commission, soit de porter la dotation du fonds d'urbanisme à 50 millions, et invite le Conseil à faire de même.

M. P.-A. Fürst constate une valse des millions à Vevey et cela le dérange. On passe déjà de 7,5 à 25 millions, c'est à son avis amplement suffisant.

M. A. Dormond, municipal, répond que ce fonds est un outil central de la politique foncière communale. Cela permettra à la Municipalité de mener une politique foncière active. Pouvoir acquérir des biens ou des terrains permettra de devenir un acteur sérieux sur le marché du logement et de pouvoir influencer sur la politique urbanistique de la ville. Ces fr. 50'000'000.-- sont une autorisation, cela ne veut pas dire qu'on va atteindre ce montant, mais cela laisse la latitude de pouvoir étudier des objets. Certes, il n'y a pas eu d'offre pour la Providence, mais on n'aurait de toute manière pas pu l'acheter parce que le coût était de fr. 24'000'000.--, alors que le fonds était doté de fr. 7'500'000.--. Un groupe de travail et d'action interservices a été mis en place. Il pourra se réunir rapidement lorsqu'un bien intéressant sera proposé ou détecté ou arrivera par le biais de la LPPPL. Il a les capacités pour analyser les différentes demandes qui lui parviennent et proposer à la Municipalité des dossiers solides qui puissent ensuite être présentés à la commission du Fonds d'urbanisme. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, cette gestion de la stratégie foncière est pleinement intégrée au service de l'urbanisme et de la mobilité, qui travaille sur cette stratégie foncière en cours d'élaboration. Mais on peut dégager certains objectifs principaux comme la préservation du patrimoine, favoriser l'implantation de logements d'utilité publique (coopératives, logements protégés pour les aînés, logements pour étudiants, etc.). Toute une série d'objectifs pourront être intégrés dans cette stratégie foncière, que ce fonds permettra de soutenir et d'appliquer.

M. A. Gonthier rappelle que la Ville a acheté les maisons de l'avenue de Savoie en 1974 dans l'idée de créer un « carrefour autoroutier » à l'entrée ouest de Vevey, pas pour les utiliser en tant que logements. Elles n'ont pas été entretenues parce que le projet était de les démolir. Faute d'entretien, cela devient d'autant plus difficile aujourd'hui de faire un bon projet sur cet emplacement. La Ville n'a pas fait que des achats inutiles. Il rappelle l'immeuble Verger 10, que la Commune a acquis à l'origine pour pouvoir peser sur les négociations autour de l'aménagement de cette zone, et qui finalement a servi pour de multiples utilisations, de la rédaction de 24 heures jusqu'à la mosquée provisoire. Tout le monde a fini par se féliciter que le Conseil ait imposé l'achat de cette parcelle à la Municipalité. La Commune a soit hérité soit acheté il y a très longtemps d'autres vieilles maisons qui sont un peu dans le même cas que Savoie, c'est-à-dire difficile à entretenir. Un contre-exemple de bâtiment qu'on a bien entretenu, ce sont les tours de Gilamont qui, chaque année, continuent à rapporter à la Commune. Tous ces achats ne sauraient donc être que des désastres financiers. Au début de la législature précédente s'est posée la question d'acheter un bout ou la totalité de la barre d'immeubles de Général-Guisan. Elle est finalement partie à 38 millions de francs. On n'aurait donc même pas pu y réfléchir sérieusement, sauf en montant des alliances avec des fonds de pensions et autres, qui nous auraient probablement mis hors délai. Au début des années 2000, il avait été question d'acheter ce qui est devenu les Moulins de la Veveysse. À l'époque, le prix demandé était de fr. 14'000'000.--. Donc, même si l'on avait voulu l'acheter avec le fonds, on n'y serait pas parvenu. Certes, il n'y avait pas urgence et l'on aurait pu passer par un préavis. Récemment, dans la discussion autour des plans d'affectation à Plan-Dessus, on a murmuré le chiffre de 50'000'000.--. Le montant proposé par la commission n'est donc pas un chiffre totalement incongru, cela paraît raisonnable pour une parcelle relativement importante au centre-ville qui serait capitale pour l'aménagement urbanistique de la ville.

M. P. Bertschy rappelle que le PLR est favorable à ce fonds, puisqu'il soutient les 25 millions de francs, qui représentent plus de 3x le montant actuel. Il peine toutefois à comprendre qu'on veuille doubler le montant demandé quand on n'arrive déjà pas à entretenir de manière correcte le patrimoine actuel. Pour ce qui est de la parcelle de la Providence, il n'y a pas eu d'offre, avec ou sans la commission du Fonds d'urbanisme, mais la Ville n'a même pas eu contact avec la fondation des hôpitaux de la Riviera. C'est inquiétant. Pour les Moulins de la Veveyse, une proposition a été faite à la commission des finances. Le syndic d'alors a proposé d'acheter cette parcelle, mais la commission a choisi de ne pas entrer en matière. La commission du fonds d'urbanisme n'est donc pas la seule qui peut acquérir des biens. Il donne l'exemple du parking du Panorama, qui a été une excellente opération pour Vevey. À l'époque, le parking souterrain était payant, alors que toutes les places de parc en surface étaient gratuites. Le parking a évidemment fait faillite et c'est à la suite de cette faillite que la Ville a pu acquérir ce bien. La première décision de la Municipalité, après avoir acheté le parking souterrain, a été de mettre des parcmètres au centre-ville. Résultat, le parking du Panorama est devenu rentable. Faire de la politique foncière ainsi est donc relativement facile. Pour les appartements protégés, nul besoin du fonds d'urbanisme ou de la Ville pour en créer. Il est membre du Conseil de fondation de Beau-Séjour. La fondation exploite des appartements protégés à deux endroits, le dernier à la rue des Marronniers avec la coopérative de Charmontey.

M. A. Méan se dit extrêmement content d'apprendre que cette compétence est maintenant reliée directement à l'urbanisme. Il rappelle qu'on a un autre outil, à savoir le plan général d'affectation qui est en cours d'élaboration. Il pense que la vision stratégique du futur devrait essentiellement passer par ces outils qui permettent de poser des règles, pas par des rachats par la Ville. La Ville n'est pas un promoteur immobilier, elle doit décider d'une vision, d'une stratégie et ensuite améliorer la collaboration avec le public et le privé afin d'avoir des bâtiments et une ville qui aient une osmose. On ne peut pas acheter tout dès que quelque chose ne va pas. 25 millions, c'est tripler le montant actuel et c'est déjà énorme. Commençons comme ça et dans 5 ans, si vraiment on voit que ça ne marche pas et qu'on a besoin d'avoir des outils encore plus forts, votons un budget plus important.

M. A. Vallotton revient sur l'affirmation selon laquelle cela fait des années qu'on entretient mal les bâtiments à Vevey. Il rappelle que c'est sous des majorités de droite à la Municipalité que les entretiens n'ont peut-être pas été suffisants. Cela lui permet de faire le lien avec l'arrêté d'imposition et le fait que peut-être le Conseil donnera plus de moyens à la Municipalité pour l'entretien du patrimoine communal.

Mme E. Lopez précise que le chiffre de fr. 24'000'000.-- a été articulé à la suite du projet autour de la Providence, mais d'autres opportunités auraient pu être étudiées à certains moments, et dans ces situations-là un fonds d'un montant de fr. 24'000'000.-- n'aurait pas été suffisant, ne serait-ce que pour se poser la question de voir si cela valait la peine ou pas de s'engager. La grande majorité de la commission a considéré qu'augmenter le fonds n'était pas prendre un risque gigantesque, étant donné que de toute manière tout projet passe par la commission, puis par le Conseil communal. Il s'agit simplement de donner les moyens à la Municipalité de pouvoir mener ces politiques foncières comme il se doit et qu'elle ne se retrouve pas dans des situations où, le fonds étant limité, elle serait obligée de renoncer à des projets intéressants pour la collectivité.

M. P. Chiffelle rappelle qu'à l'époque la Municipalité avait déposé un préavis pour racheter les terrains des Moulins de la Veveyse à la BCV. Le projet a été soumis pour avis à la commission des finances. La commission n'avait aucun pouvoir de décision. Il s'avère que la Municipalité a finalement changé d'avis et retiré le préavis. Il n'aimerait donc pas que l'on fasse croire qu'à l'époque on pouvait acheter un bien en passant par la commission des finances. Le Conseil communal aurait de toute manière dû se prononcer. L'achat du parking du Panorama fait suite à un référendum lancé par la gauche contre l'augmentation du capital qui était demandé en exigeant de la Commune qu'elle investisse fr. 500'000.-- supplémentaires. La stratégie des référendaires a été de savoir que la faillite allait être prononcée et que la commune serait en bonne position pour racheter ce parking. Mais le montant entrait exactement dans le cadre des compétences qu'avait la commission du fonds d'urbanisme à l'époque.

M. P. Bertschy remercie son préopinant de lui donner raison ; il n'y a pas besoin de la commission du fonds d'urbanisme pour acquérir des biens. D'aucuns disent que la droite a fait tout faux lorsqu'elle était au pouvoir. Peut-être, mais cela fait trois législatures que la gauche est au pouvoir, aussi bien à la Municipalité qu'au Conseil communal, et on n'a pas vu une réelle différence dans l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville.

M. le Syndic revient sur le vœu de la commission de renseigner le Conseil et la population sur les éventuels objets soumis à cette commission et qu'elle n'aurait pas validés. La Municipalité propose d'inscrire cela dans le rapport de gestion plutôt que de faire des rapports supplémentaires. Quant à l'amendement proposé par la commission, la Municipalité invite le Conseil à le soutenir, non pas pour dépenser plus d'argent, mais plus la taille de ce fonds augmente, plus le champ de vision et nos possibilités s'élargissent. C'est une opportunité supplémentaire de pouvoir traiter d'éventuelles transactions immobilières sur la commune d'un montant plus important et cela correspond parfaitement à la stratégie foncière de la Municipalité.

M. A. Gonthier rappelle qu'entre la Municipalité du syndic D. Rigot et celle du syndic L. Baillif, qui lui a succédé, les budgets d'entretien des bâtiments de la commune ont été multipliés par 150%, si ce n'est pas doublés. Le changement a donc eu lieu.

M. A. Stübi est l'un des initiateurs du vœu de la commission. Cela lui va très bien si ces informations figurent dans le rapport de gestion de la Municipalité. L'important, c'est d'être transparent sur l'activité de la commission. En revanche, il serait bon que ce qui figure dans le rapport contienne quelques informations sur le projet et pas uniquement une ligne avec un nom.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et une abstention). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 24/2021, du 23 août 2021, concernant la « Recondution et adaptation du Fonds d'urbanisme pour la législature 2021-2026 », tel qu'amendé,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000'000.– pour la reconduction du Fonds d'urbanisme pour la législature 2021-2026 ;
2. de réglementer l'utilisation du Fonds d'urbanisme selon les articles 141 à 146 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014.

#### 12. Rapport sur arrêté communal d'imposition pour l'année 2022 (2021/P25)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

M. J.-M. Roduit propose, au nom du groupe Le Centre/Vert/libéraux, de fixer le taux d'imposition pour 2022 et 2023 à l'identique. La situation n'a pas changé depuis l'année dernière et compte tenu de la conjoncture, ce n'est pas le moment de baisser les impôts ni de les augmenter. Comme la situation risque de rester la même durant une certaine période, fixons le taux d'imposition pour deux ans.

M. V. Matthys se demande quel est le point commun entre la situation financière fragile de la Ville, le peu de visibilité quant aux rentrées financières à venir dans le contexte des réformes fiscales RIE III et RFFA, des effets négatifs d'une pandémie qui s'éternise et qui touche le revenu des ménages, mais aussi des entreprises actives à Vevey ? Quid également des attentes diverses quant à la péréquation cantonale ? Toutes ces problématiques ont été évoquées il y a une année déjà. Ces incertitudes avaient amené le Conseil à accepter le préavis municipal, à une large majorité. Le maintien d'un taux d'imposition à 74,5 points avait été perçu comme la proposition la plus raisonnable. Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui. Comment pourrions-nous dès lors justifier aussi bien une baisse qu'une augmentation du taux d'imposition, même si nous serons de toute manière amenés à y réfléchir dans un avenir proche ? Le groupe socialiste soutiendra donc le préavis déposé par la Municipalité.

M. B. Schobinger, au nom du groupe UDC, propose de baisser le taux du coefficient de l'impôt communal de trois points, le faisant passer à 71.5 points. Cela fait longtemps que l'on parle de politique anticyclique au niveau des impôts. On a toujours vu des hausses, mais jamais des baisses au niveau communal. En pleine crise, il est temps de diminuer les impôts pour redonner un peu de souffle à la classe moyenne. Cela permettra également de corriger un peu la différence fiscale avec les communes voisines et d'attirer des personnes aisées, bons contribuables, à Vevey. L'argument que les personnes aisées regardent à deux fois leur portemonnaie a été utilisé pour justifier la non-augmentation des tarifs des garderies et la sortie du réseau REVE. Le même raisonnement peut s'appliquer pour le taux d'imposition. Cela privera à court terme la Commune de 2,7 millions par année, mais avec une politique d'accueil des bons contribuables, nous serons gagnants à long terme.

M. le Syndic rappelle que la conjoncture peut changer très rapidement. Il reste beaucoup d'incertitudes aujourd'hui et il est impossible de dire si, dans une année, il faudra maintenir, augmenter ou baisser les impôts. Laissons-nous la possibilité d'agir dans un monde qui évolue de façon assez imprévisible depuis quelque temps. Il invite donc le Conseil à suivre l'avis de la Municipalité, soit de voter l'arrêté d'imposition pour une année seulement. Concernant la proposition de baisser les impôts de trois points, il rappelle la situation du budget 2021, avec un

déficit projeté de plus de 10 millions de francs. Couper aujourd'hui 2,5 millions de moyens financiers pour les services publics serait totalement irresponsable. La perte pour l'ensemble de la collectivité par rapport aux bénéfices que pourront en retirer individuellement quelques personnes est disproportionnée. Il invite donc le Conseil à ne pas suivre cet amendement. Il rappelle que le Conseil a déjà baissé les impôts de 1,5 point lors de la « bascule » de l'AVASAD. On ne peut donc pas dire qu'on est pour l'instant dans une dynamique d'augmentation.

M. A. Gonthier revient sur le terme « anticyclique ». Il ne sait pas où on a pratiqué une politique anticyclique par la baisse des impôts, qui plus est avec succès. Une politique anticyclique se pratique dans une période de dépression économique, lorsque l'État préfère s'endetter et passer des commandes, notamment de travaux publics, pour soutenir l'économie. Donc, même s'il fallait aujourd'hui mener une politique anticyclique, ce ne serait pas en baissant les impôts, mais en gardant un minimum de revenus et éventuellement en s'endettant pour des buts publics.

M. L. Lavanchy remarque que ni la question du taux sur deux ans ni celle d'une baisse éventuelle d'impôts ont été évoquées au sein de la commission, dans laquelle tous les partis sont représentés. Elle n'a donc pas pu se prononcer sur ces questions. Tout le monde avait l'air de considérer que, vu les turbulences actuelles, partir pour une année était amplement suffisant.

M. B. Schobinger ajoute que la commission des finances n'était pas unanime et que, voyant comment partaient les discussions et vu l'ambiance, il était difficile de discuter d'une baisse d'impôts. Il rappelle que lors de la bascule de l'AVASAD, le Canton reprenait l'équivalent de deux points. Nous avons baissé les impôts d'un point et demi. Il y a eu donc eu non pas une baisse d'impôts en valeur absolue dans les chiffres, mais une plus-value pour la Commune de 0,5 point d'impôts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. J.-M. Roduit est refusé à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). L'amendement de M. B. Schobinger est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions). Dès lors,

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis N° 25/2021, du 23 août 2021, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2022,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité, et de le soumettre à la ratification de la cheffe du département des institutions et de la sécurité du canton, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

#### **13. Rapport sur autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021-2026 (2021/P26)**

Rapport : M. Laurent Lavanchy

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité.

Dès lors,

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis N° 26/2021, du 23 août 2021, concernant l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021-2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'accorder une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021-2026 auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, de la Banque Raiffeisen, de la Caisse d'épargne Riviera, de PostFinance ainsi qu'auprès de collectivités publiques suisses.

#### 14. Rapport sur indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 (2021/P27)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

M. L. Lavanchy remarque que, par rapport au projet du Bureau, la commission propose trois amendements, sur l'émolument pour la présidence du Conseil, la présidence de la commission de gestion et le mode de calcul pour la rédaction des rapports des commissions de toute nature.

M. N. Bonjour propose de suivre le préavis, et non pas la commission des finances, concernant la rédaction des rapports. Voulons-nous défrayer les rapporteurs sur une base fixe, peu importe le travail fourni, ou en fonction de la charge de travail ? Le préavis prévoit une certaine progressivité, pas un montant fixe peu importe si la commission dure dix minutes ou trois heures. La commission considère le mode de calcul pour les commissions compliqué, mais si l'on arrive aujourd'hui à recevoir des jetons de présence en fonction d'une séance de +/- deux heures, calculer sur une demi-heure de plus ou de moins ne rendra pas le travail plus difficile pour la personne qui regroupe ces données. Le dernier point concerne la rémunération du président de la commission de gestion, qui effectue un travail de regroupement des différents rapports. La proposition concerne cette tâche-là, sachant que c'est un travail important, mais qui n'est pas forcément le fruit d'un rapport écrit directement par lui. Il propose donc d'en rester au préavis.

Mme S. Dohr revient sur la proposition d'augmenter l'indemnité pour la présidence du Conseil. Cela fait longtemps qu'on n'a pas discuté de cette rémunération. Les temps ont changé, la charge de travail aussi. Il est temps de dire merci par une indemnisation adéquate. Pour quelles raisons rémunérer la présidence de la commission de gestion ? Ecublens rémunère ce rapport à raison de fr. 800.--, Aigle fr. 450.--, Prilly fr. 800.--. C'est un geste pour dire merci pour le temps passé à l'élaboration de ce rapport. Vevey Libre invite donc le Conseil à accepter le préavis tel que proposé par le Bureau.

M. P. Bertschy constate qu'on en veut à la commission des finances parce qu'elle a choisi de faire des amendements par rapport à ces indemnités. Les principaux rapports de la commission des finances concernent le taux d'imposition et le budget. Pour le budget, ce sont plus de 15 heures de séance. Prendre prétexte des rapports présentés ce soir pour dire que la commission des finances fait des séances de dix minutes, c'est donc un peu léger. À chacun de se faire un avis pour le reste, par rapport notamment à la présidence du Conseil. Pour l'avoir vécu, cette fonction concerne le bureau électoral, qui gère les votations et élections, ainsi que la gestion du Conseil communal. Tout ce qui est à côté est à bien plaisir, de manière bénévole.

M. P. Butty revient sur la présidence de la commission de gestion. Certes, la rémunération paraît assez légère si l'on pense qu'il n'y a qu'un seul rapport, mais le calcul proposé par le Bureau lui semblait bon. La rémunération forfaitaire de fr. 500.-- est peut-être nécessaire, mais ce qu'a proposé la commission devrait permettre aussi d'avoir des améliorations. Pour sa part, il préfère sur ce point-là ce que propose le Bureau, et donc le préavis.

M. A. Gonthier ajoute que le rapport final du président de la commission de gestion est le résultat de multiples séances. Si la commission de gestion a tenu 8 séances plénières, cela représente fr. 150.-- + 7 x fr. 80.--, soit fr. 710.-- pour le rapport. C'est donc bien une revalorisation, y compris par rapport à la proposition du Bureau. Certaines séances durent effectivement dix minutes, d'autres une demi-heure ou trois heures. L'un dans l'autre, cela se compense, mais parfois des séances de 30 minutes sont compliquées à résumer, alors que d'autres prennent deux heures et peuvent être condensées en une page. La durée de la commission n'est donc pas forcément indicative du travail nécessaire à l'établissement du rapport. Que l'on choisisse l'une ou l'autre variante, on peut trouver des exemples qui sont injustes, qui ne sont pas cohérents. La proposition de la commission des finances a le mérite de la simplicité.

M. L. Lavanchy ajoute que la commission a considéré une charge de travail moyenne. Certains rapports sont plus courts, d'autres plus longs. Comment compter le travail à la minute quand vous avez vingt propositions de changement ou de correction du rapport provisoire et qu'il y a des allers-retours ? Cette méthode de calcul est impossible à appliquer. L'idéal étant impossible, la commission propose le réalisme. Pour la présidence de la commission de gestion, la commission a estimé qu'avec le nouveau système, qui augmente de fr. 80.-- pour chaque séance, il serait mieux rémunéré qu'avec la situation actuelle et la proposition du Bureau. C'est donc une revalorisation qui est proposée, même si l'on a l'impression qu'il y a fr. 500.-- de moins. À propos de la présidence du Conseil, la Présidente a dit qu'elle estimait le travail à 5,7% d'un EPT. À fr. 4'000.--, cela représente fr. 70'000.-- pour un 100%. Pour un revenu complémentaire, la commission a estimé que c'était suffisant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement concernant la présidence du Conseil est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). Celui relatif à la présidence de la commission de gestion est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques

abstentions). Le dernier amendement, pour la rédaction des rapports, est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 27/2021, du 30 août 2021, concernant les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de fixer les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 comme suit :

<b>Présidence du Conseil</b>	Annuel	Fr. 4'000.-
<b>Secrétaire du Conseil</b>	Salaire annuel	Fr. 15'500.-
<b>Secrétaire suppléant-e</b>		
- indemnité fixe	Annuel	Fr. 300.-
- en plus pour chaque PV de séance du Conseil	PV	Fr. 500.-
<b>Bureau du Conseil communal</b>		
1 <sup>ère</sup> vice-présidence	Annuel	Fr. 500.-
2 <sup>ème</sup> vice-présidence	Annuel	Fr. 250.-
- Scrutateurs / Scrutatrices	Annuel	Fr. 250.-
- Scrutateurs suppléants / Scrutatrices suppléantes	Annuel	Fr. 200.-
<b>Jetons de présence</b>		
Séances du Conseil communal	Par séance	Fr. 30.-
<b>Toutes commissions</b>		
Présence à la séance & tranche de 30 minutes	Par séance	Fr. 30.-
Tranche de 30 minutes supplémentaires entamée	Par tranche	Fr. 10.-
<b>Rédaction d'un rapport</b>		
Rapport pour une commission d'une séance	Par séance	Fr. 150.-
Complément pour chaque séance supplémentaire	Par séance	Fr. 80.-
<b>Votations et élections</b>		
Participation aux opérations de dépouillement des scrutins (dimanche)	Par dimanche	Fr. 90.-
Ouverture des enveloppes de transmission avant le jour de scrutin	Tarif horaire	Fr. 25.-

#### Communications de la Municipalité, notamment :

#### 15. Réponse à l'interpellation de M. Bastien Schobinger (UDC) - « Bloquer les places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? » (2021/C18)

M. B. Schobinger remercie la Municipalité pour cette brève réponse, pour laquelle il aura attendu deux séances. Il s'en dit satisfait. Dans le dernier paragraphe, on lit que, dans la mesure du possible, on fera en sorte que toute manifestation politique, ou autres, reste sur les cases prévues à cet effet, devant la Grenette ou sur les places publiques comme c'est le cas de temps en temps. Il aurait aimé voir la mention « sauf cas de force majeure ». Les places de stationnement doivent d'abord être réservées pour les usagers du marché, il y a assez d'espaces pour faire de la politique même les jours de marché sans utiliser des places de stationnement pour tout et pour rien. C'est vraiment important de ne pas froisser les commerçants et les usagers du marché. Si cette provocation perdure, il n'hésitera pas, cas échéant, à mettre son stand politique sur des places réservées aux vélos.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**16. Réponse à l'interpellation de Mme Fabienne Despot (UDC) - « Cyber-emmentaler » (2021/C19)**

Mme F. Despot remercie la Municipalité pour sa réponse, qui lui convient. La Municipalité n'est pas entrée dans les détails, mais c'est sage de ne pas le faire parce qu'il n'y a pas de raison de révéler des informations qui pourraient permettre à des personnes qui ont envie de nuire à la Commune d'en profiter. En revanche, la commission de gestion pourrait poser des questions et obtenir des réponses un peu plus précises. Dans la réponse à la question 5, on peut lire que le fait d'exfiltrer un grand volume de données dans un temps limité génère des alarmes. Cela laisserait sous-entendre que si l'on exfiltre des données sur un temps long, cela pourrait passer inaperçu. Elle espère que le service des systèmes d'information a également prévu ce cas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**17. Réponse à l'interpellation de Mme Sandra Marques PLR-VL-LCVL - « Nos données personnelles en liberté... jamais ! » (2021/C20)**

Mme S. Marques remercie la Municipalité pour cette réponse, qui n'a toutefois pas réussi à la rassurer. Force est de constater que la Commune utilise des outils de protection minimale conseillés à M. et Mme Tout-le-Monde. Dans le monde actuel, ces outils sont bien peu de choses lorsque nous subissons une attaque dirigée. Consciente de ne pas avoir une réponse ou des mesures plus appropriées à la sensibilité des données de nos citoyens, cette interpellation fera néanmoins office de mise en garde si un jour un problème devait survenir, ce que bien entendu personne ne souhaite.

M. A. Stübi remarque qu'un des points sensibles de toute administration, ce sont les courriels et tout ce que font les collaborateurs. On nous dit que des formations sont prévues. Il voudrait s'assurer que ces formations sont bien obligatoires pour chaque collaborateur et que ce ne sont pas de simples modules à disposition à bien plaisir.

M. le Syndic indique que cela passe par des courriels que reçoivent les personnes de l'administration, y compris les membres de la Municipalité, à intervalles réguliers, avec des vidéos explicatives, des tests et parfois aussi des pièges pour voir si les gens sont attentifs. Ce sont des formations très régulières, mais très courtes, qui ne monopolisent pas beaucoup de temps. Il se propose toutefois de répondre de manière plus précise lors de la prochaine séance, parce que cela a été mis en place avant qu'il ne prenne en charge ce service.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**18. Réponse à l'interpellation de M. Vincent Matthys (PS) - « Et si cela nous arrive ? Une cyberattaque vue sous l'angle de la communication » (2021/C21)**

M. V. Matthys a pris connaissance avec intérêt du fait que la Commune dispose d'une cellule de gestion des événements majeurs, que celle-ci est mobilisable très rapidement et que le bureau de la communication y est étroitement associé. Cette cellule a été particulièrement active lors de l'incendie du collège des Crosets. En revanche, rien dans la réponse de la Municipalité ne dit qu'elle est prête à communiquer sur un sujet tout aussi sensible qu'un incendie, mais de tout autre nature. Est-ce que différents scénarios de communication ont été établis en fonction de l'ampleur de l'attaque potentielle ? On nous parle d'un contact pris avec le responsable du Security Operation Center du Canton, ainsi qu'avec la police cantonale vaudoise. Est-ce suffisant pour rassurer quant au degré de préparation de notre Commune ? Difficile d'y répondre à la lecture de la réponse reçue...

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**19. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)**

Interpellation de M. J.-M. Roduit « Collège du cycle secondaire sur le terrain Copet 3 »

M. J.-M. Roduit donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de ces interpellations.

**20. Questions et propositions**

Néant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h40.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Anne-Francine Simonin  
Présidente



Carole Dind  
Secrétaire



Interpellation intitulée

**« La foire de la Saint-Martin ne mérite-t-elle de l'intérêt et de l'attention même sans strass ni paillettes ? »**

Dans un communiqué de presse publié le 2 août, la Municipalité de Vevey déclarait que la Foire de la Saint-Martin n'aurait pas lieu cet automne, la Confrérie de la Saint-Martin ayant décidé d'y renoncer en raison de la situation sanitaire.

Curieuse communication, car dans les faits, la foire aura bel et bien lieu. La Municipalité de Vevey entrante a pu obtenir de l'Association Sécurité Riviera ce que la Municipalité sortante avait déjà demandé en juin dernier: l'organisation d'un "marché étendu" le mardi 9 novembre prochain, jour de la foire. Les marchandes et marchands itinérants, commerçantes et commerçants auront la possibilité d'installer un stand en ville. Tout ce qu'il y a de plus normal en fait, la situation sanitaire permettant actuellement l'organisation de tels événements.

Tradition veveysanne moyenâgeuse instaurée par le duc de Savoie Amédée IX en 1470, la foire offrait la possibilité à tous les riverains lémaniques d'être commerçant d'un jour sans être assujettis à aucune taxe. Cette fête ancestrale se déroulera cette année pour la 551<sup>ème</sup> fois. La Foire de la Saint Martin, s'est donc perpétuée au fil des siècles. Elle a survécu à deux guerres mondiales et à la grippe espagnole mais pas à la pandémie Covid-19, puisqu'en 2020, elle a été annulée pour la première fois de son existence. Autre temps, autres mœurs.

La Foire de la Saint-Martin n'est-elle pas historiquement un marché étendu? Une foire commerçante certes aussi dans un esprit particulier puisque les marchands doivent - pour être acceptés à la foire, selon la tradition – défendre les valeurs du bon saint, "Partage et Solidarité". « Elle permettait la rencontre de la terre et de l'eau, fermiers de montagne, vigneron et pêcheurs du Léman », peut-on lire sur le site internet de la Confrérie qui est en charge de sa promotion et de son animation. La vente de produits, c'est l'essence même de la Foire de la Saint-Martin, plus que les cortèges de notables et autres banquets. C'est ainsi que de nombreuses associations à but idéal, profitent de cet événement pour se faire connaître et réaliser des ventes qui contribuent à leur fonctionnement.

Malheureusement, le doute a été cultivé. Le 23 septembre, la Municipalité a encore insisté une nouvelle fois sur le fait que la Foire de la Saint-Martin n'aurait pas lieu cet automne sous sa forme traditionnelle, la Confrérie de la Saint-Martin ayant décidé d'y renoncer en raison de la situation sanitaire. Elle a rappelé qu'il y aurait toutefois un marché étendu le mardi 9 novembre prochain, jour de la foire.

En termes de communication, on aurait pu espérer une inversion de la manière de présenter cette foire. Afin qu'elle soit plus positive et explicite, on aurait pu mettre en exergue le maintien de la Foire avant le renoncement aux flonflons et aux banquets. Cette communication timorée a créé la confusion et visiblement déteint sur la police du commerce puisque cette dernière a fait savoir il y a quelques jours à une artisanne qu'il n'y aurait des stands que sur la place du marché uniquement, aucune animation, et très peu d'artisans et peu de visiteurs. En conclusion, il lui a été conseillé de participer plutôt à un marché traditionnel du samedi. On voudrait saborder la foire 2021 qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

Et pourtant, la Foire peut être belle et vivante si on le veut. Les stands peuvent être étalés dans un périmètre étendu pour tenir compte des règles sanitaires du moment. Sécurité Riviera a une large expérience qui lui permet de faire face à une telle organisation. Et pour nourrir les visiteurs, nous ne manquons pas de restaurants en ville qui seront tout contents d'accueillir une clientèle qu'ils souhaitent ardemment reconquérir. Plutôt que l'approche réductrice "ou tout ou rien", ne doit-on pas trouver des solutions adaptées pour maintenir les liens sociaux ?

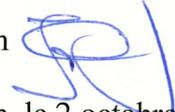
Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. Par quels canaux les responsables des stand habituels de la Saint-Martin ont-ils été informés de la tenue d'une foire dans une version adaptée ?
2. De manière générale, quelle communication la Municipalité a-t-elle faite autour de cette foire ?
3. Est-il exact que son périmètre a été réduit à la place du Marché et si oui pour quelles raisons ?
4. Comment la Municipalité explique-t-elle que la police du commerce dissuade des artisans d'y participer ?
5. Dans le délai encore assez important qu'il reste jusqu'à la foire, la Municipalité entend-elle corriger le tir ? Sinon, pour quelles raisons ?

Au nom de Vevey Libre

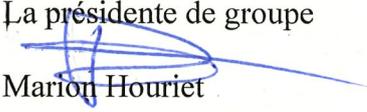
Le vice-président de groupe

Jérôme Christen

  
~~Jérôme Christen~~, le 2 octobre 2021.

Au nom du PS Veveysan

La présidente de groupe

  
Marion Houriet

Les interpellateurs souhaitent une réponse orale

## Postulat "lutter contre la précarité menstruelle à Vevey"

La semaine dernière, la Ville de Renens a lancé un projet pilote visant à lutter contre la précarité menstruelle et à encourager les personnes menstruées à acheter des produits réutilisables et durables. La Ville va notamment distribuer des bons de 20 francs à utiliser dans un magasin de la commune spécialisé dans les produits menstruels. Le coût de cette opération, estimé à 15'000.-, est financé via le Fond communal pour le développement durable de la Ville et sur la base d'une microtaxe sur l'électricité, restituée à la population par le biais de projets.

Ce type d'initiative n'est pas le premier du genre, mais il vient à la suite d'une libération de la parole autour des règles et des problématiques qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

Le Canton de Vaud a de son côté lancé en juin 2021 un projet pilote dans 7 établissements scolaires comprenant l'installation de distributeurs de protections menstruelles biologiques et garantis sans éléments toxiques, ainsi que des projets de sensibilisation en collaboration avec PROFAs. En 2022, 45 établissements se joindront au projet.

La Suisse ne dispose pas de données officielles sur la précarité menstruelle mais la RTS a mené une enquête en février 2020, estimant le coût des règles dans la vie d'une personne menstruée à 4500.-. A cela s'ajoutent d'autres formes de discriminations économiques touchant plus spécifiquement les femmes: la "taxe rose" sur les produits dits "féminins", par exemple, à savoir que les produits hygiéniques féminins, catégorisés en "produits de luxe", sont taxés à 7,7%.

La précarité menstruelle existe partout, y compris à Vevey. Elle touche, par exemple, des jeunes, des personnes en situation de précarité économique, sans domicile fixe, migrantes, LGBTQAI+. A la précarité économique s'ajoute le tabou sociétal autour des règles qui réduit l'accès à l'information. Les personnes menstruées sont éduquées à cacher leurs règles et donc à se débrouiller seules.

Finalement, les protections industrielles jetables comportent non seulement des produits dangereux pour la santé (javel, parfum, viscosité, perturbateurs endocriniens, etc.) mais produisent aussi des déchets considérables.

Dès lors, les signataires proposent à la Municipalité de se pencher sur des mesures visant à faciliter l'accès aux protections hygiéniques, à réduire les discriminations liées à la précarité menstruelle et à soutenir les personnes menstruées dans l'achat de produits réutilisables et durables.

Nous proposons plus spécifiquement:

1. De rejoindre le projet pilote proposé par le Canton de Vaud qui permettra d'installer des distributeurs de protections menstruelles gratuits dans les écoles secondaires et de proposer des projets de sensibilisation dans les classes.
2. D'installer un distributeur à la gare dans le but de rendre les protections accessibles à des personnes plus précarisées.
3. De proposer, sur la base du modèle de Renens, une subvention sous la forme de bons d'achat pour des produits hygiéniques réutilisables et durables (culottes menstruelles, cups, serviettes lavables, etc.) dans les magasins proposant ce type d'articles (par ex. Bokoloko, Manor, etc.).

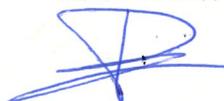
Décroissance Alternatives

Joëlle Minacci



Parti Socialiste

Marion Houriet



Les Verts

Emmanuelle Carruzzo Evéquo



Vevey Libre

Nicolas Bonjour

Sarah DCHR



Objet déposé le 7 octobre 2021.

**da.**

info@davv.ch | www.décroissance-alternatives.ch  
décroissance alternatives | case postale 722 | 1800 Vevey 1

**Quid de la résolution de janvier à propos du Cabinet cantonal des estampes ?**

Monsieur le Syndic, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Lors de la séance de janvier 2021 du présent Conseil communal, une interpellation multipartite intitulée « Pour un financement équitable des structures culturelles suprarégionales » a été déposée et discutée. Pour rappel, ce dernier a été motivé par les débats relatifs à un amendement porté par Vevey Libre, le PDC (devenu le Centre) et l'UDC concernant le Cabinet cantonal des estampes lors des séances du Conseil communal sur le budget de l'année 2021. À la suite des débats relatifs à l'interpellation précitée, la résolution suivante a été acceptée par une très large majorité du Conseil communal (six avis contraires et quelques abstentions) :

*« Le Conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour renégocier la convention avec le Canton de Vaud concernant le Cabinet cantonal des estampes dans le but de trouver une meilleure répartition financière des charges, si possible ? »*

Tel que précisé lors des précédentes discussions, l'intention derrière cette résolution n'était aucunement de délocaliser l'élément muséal en question, mais plutôt de rediscuter la répartition des charges entre Canton et Commune afin d'éviter que la ville ne porte cette charge financière importante quasiment à elle seule. Le canton a récemment augmenté son soutien au Festival Images à hauteur de 25'000 CHF. Cela démontre une ouverture à la discussion de la part de l'État de Vaud ce qui renforce la légitimité de l'intention émanant de la résolution précitée.

Qu'en est-il des chiffres ?

- L'entier du budget culturel de Vevey représente environ 10'000'000 CHF.
- La fondation Images, le RKC, l'Oriental, les théâtres, le conservatoire et l'ensemble de tous les acteurs associatifs culturels ainsi que l'intégralité des manifestations culturelles représentent moins de 20% de ce même budget, soit environ 2 millions CHF.
- Le musée Jenisch et le Cabinet cantonal des estampes représentent 25% du budget de la Culture à Vevey, soit 2,5 millions (dont 600'000 CHF pour le premier).
- Budget de Vevey 2021 : 11 millions CHF de déficit présumé.

Étant donné l'arrivée à échéance de la convention au mois de décembre de l'année en cours, nous posons les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle entrepris une démarche de négociation de la convention dont l'échéance est fixée au mois de décembre 2021 ? Si oui, quelle stratégie adopte-t-elle dans le cadre de cette négociation ? Une dénonciation a-t-elle été envisagée ? Si non, qu'attend-elle pour entamer cette démarche ?
2. La Municipalité a-t-elle prévu de communiquer au Conseil communal le résultat de cette négociation ?

D'avance, nous vous remercions de vos réponses et nous souhaitons obtenir celles-ci par oral.

**Au nom du groupe Vevey Libre,  
Mickael Bertschy**



Interpellation soutenue par : 



UDC



Parti socialiste



da.



PLR

Le Centre – Verts-Libéraux



## Collège du cycle secondaire sur le terrain Copet 3

### Bref rappel :

La construction du collège sur le terrain dit de « Copet 3 » était le projet phare et prioritaire de ces deux dernières législatures. Les élèves et les enseignants de notre ville attendait avec impatience la réalisation de cet ouvrage.

Le préavis No 13/2013, du 18 avril 2013, demandait un crédit de 4'830'000.- pour financer les études pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire.

Le 3 septembre 2015, le Conseil communal de Vevey (à une très large majorité, un certain nombre d'avis contraires et huit abstentions) accordait CHF 55'670'000.- pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire et CHF 6'500'000.- pour la dépollution du site « Copet 3 ».

La fin des travaux était prévue pour la rentrée scolaire d'août 2018, où 800 élèves et 150 enseignants ainsi que des employés administratifs auraient dû intégrer ce nouveau collège.

Les locaux à bâtir se résumait ainsi :

- les espaces d'accueil nécessaires pour 800 élèves ;
- 43 salles d'enseignement et de dégagement ;
- 17 salles spéciales ;
- 1 salle omnisport (triple salle) ouverte aux clubs sportifs, pouvant accueillir du Public ;
- 1 restaurant scolaire de 300 places, avec cuisine de régénération ;
- 1 aula modulable de 280 places, en liaison avec le restaurant scolaire ;
- 1 centre de documentation ouvert au public, antenne de la bibliothèque municipale ;
- 1 préau scolaire.

Afin d'assurer le financement de la construction du collège de Gilamont, la Municipalité avait sollicité une augmentation de son plafond d'endettement de CHF 75 mios pour atteindre le plafond de 275 mios de francs (préavis No 03/2015). Augmentation conditionnée à la construction du collège.

Suite aux oppositions formulées, après six ans de procédure, le Tribunal fédéral a tranché en faveur des opposants et dit non au collège sur le site de « Copet ».

Dans le 24 heures en ligne, du 11 novembre 2020, Elina Leimgruber, ancienne Syndique, affirmait que le Tribunal fédéral ne disait pas qu'on ne pouvait pas construire de collège à cet endroit, mais qu'il fallait d'abord terminer la révision de nos outils de planification. Elle affirmait aussi que Vevey payait ainsi le retard de planification pris lors des sept dernières législatures.

Dans le cadre la nouvelle législature avec 6 nouveaux Municipaux, je souhaite vous poser les questions suivantes sur une problématique qui touche de près l'ensemble de la population.

Mes questions :

1. Quelle est la position de l'actuelle Municipalité au sujet de ce projet de collège sur le site de Copet ? Quel est le réel besoin aujourd'hui ?
2. Si le projet du collège de Gilamont venait à être enterré définitivement, quelle sera la stratégie de la Municipalité en matière de constructions d'infrastructures scolaires et sportives ?
3. Si le projet du collège de Gilamont venait à être enterré définitivement, quelle est la position de la Municipalité quand au plafond d'endettement de 275 millions ?
4. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les mesures mise en place par le *service de l'éducation et le service des sports, depuis août 2018, pour faire face à la non-construction des 43 salles d'enseignement, des 17 salles spéciales et de la salle omnisport (triple salle) ?*
5. Serait-il possible de savoir quels sont les montants effectivement dépensés pour ce projet et les frais judiciaires y relatifs ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite.

Pour le Centre – les Vert libéraux

Jean-Marc Roduit

